

EARL LMA PASQUIER

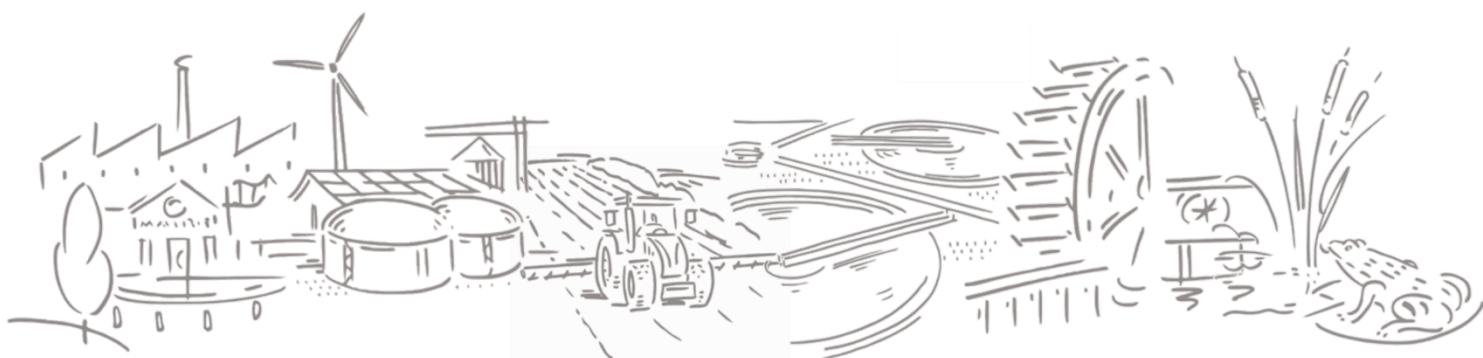
Commune de Cirières (79)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Élevage de volailles

Octobre 2019



MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE



Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale, l'Autorité environnementale a remis son avis le 5 septembre 2019 (n°MRAe 2019APNA129).

En application de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement, l'avis de l'Autorité environnementale doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage.

I. AUTRES SITES ET IMPACTS CUMULES

Les autres élevages exploités par l'EARL LMA Pasquier (Puy Rôti, Bois vent et Bergeonnière sur la commune de Cirières) sont distants à plus de 4 km du site de la Fuzelière. Ils sont gérés indépendamment les uns et des autres (animaux, matériel, matières premières...). Seuls les salariés de l'EARL peuvent travailler sur un élevage ou un autre.

L'analyse des impacts cumulés ne semble pas pertinente étant donnée cette gestion indépendante des sites.

II. EVOLUTIONS PAR RAPPORT A L'ELEVAGE EXISTANT

Conformément à la demande de la MRAe, un exposé clair et synthétique est réalisé ci-dessous de l'impact de l'évolution des effectifs sur les différentes composantes techniques et environnementales :

	Production actuelle	Production finale	Commentaire / remarques
Surface de bâtiments	5 090 m ²	5 090 m ²	Pas d'évolution
En termes d'animaux-équivalents	39 900 dindes = 119 700 animaux-équivalents	117 070 poulets = 117 070 animaux-équivalents	Pas d'évolution La rubrique 2111 n°3 fait référence à des animaux équivalents : Dinde médium = 3 AE, Poulet standard = 1 AE
Consommation en eau	6 800 m ³	6 800 m ³	Pas d'évolution Proportionnellement au poids, les dindons consomment 1,3 fois plus d'eau qu'un poulet
Consommation en aliments	2 180 t	2 020 t	Pas d'évolution L'indice de consommation est en moyenne de 1,8 kg d'aliments par kg de poulet produit et 2,3 kg d'aliments par kg de dindes et de pintades produites.
Quantité de fumier	1 050 t de fumier	710 à 960 t de fumier	Légère baisse de la production de fumier
Quantité d'azote et de phosphore	19 651 kg de N et 19 071 kg de phosphore	entre 18 747 et 24 564 kg d'azote et entre 15 026 et 21 131 kg de phosphore	Pas d'évolution
Trafic routier	915 véhicules/an (prise en compte du trafic des véhicules légers et camions)	+ 35 véhicules/an environ	Augmentation du trafic en lien avec la livraison des poussins et départs des animaux
Bruit des animaux	Suivant l'expérience de l'éleveur, l'augmentation des animaux (en sachant qu'un dindon est 5,5 fois plus gros qu'un poulet) n'entraîne pas de bruit supplémentaire.		

Impact sur la ressource en eau	Aucune évolution (pas d'augmentation de la consommation, même gestion des eaux pluviales et eaux usées, gestion identique du fumier)		
Emissions de Gaz à effet de serre	635 t eq CO2	790 t eq CO2	Augmentation de 24 % des émissions de Gaz à effet de serre

Ainsi au vue de ce comparatif, l'augmentation des effectifs n'induit pas, comme le dit l'Autorité environnementale, « des conséquences importantes pour l'environnement ». L'entrée « animaux-équivalents » qui prend en compte la différence de poids, des rejets montre une équivalence entre les productions (3 dindes = 1 poulet de chair en animaux-équivalents), ce qui est confirmé par l'absence de changement dans la quantité d'eau et d'aliments consommée, dans la quantité de fumier produit (azote et phosphore).

III. SITUATION DES CAPACITES DE TRAITEMENT DE LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE UTILISEE POUR LES FUMIERS

La SAS Violleau, entreprise spécialisée dans le compostage, est un établissement classé avec une capacité de production autorisée à 150 t/jour (arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2017).

La convention de reprise de fumier signée en 2017 prévoit la reprise de 2 295 tonnes/an, ce qui couvre entièrement les besoins de l'exploitation même après le changement de production.

En effet, avant construction des 2 nouveaux bâtiments, le tonnage annuel des quatre sites avicoles de l'EARL LMA PASQUIER s'élevait autour des de 968 tonnes/an.

Lors des premières bandes de dindons, la quantité de fumier produit dans les 2 nouveaux bâtiments était de 420 tonnes (x2.5 lots) soit 1 050 tonnes pour 1 an sur le site de la Fuzelière.

Le changement de production entrainera une baisse du tonnage en fumier actuellement produit sur le site de la Fuzelière (les dindons produisant d'avantage d'effluents).

La convention actuelle est donc largement suffisante pour contenir l'augmentation des effluents suite au changement de production.

Il revient à l'établissement Violleau de respecter les quantités de fumier et autres déchets transitant sur sa plate-forme. La convention passée et les différentes factures établies entre l'EARL LMA PASQUIER et la SAS Violleau attestent de la transparence de gestion entre les deux structures.

De plus des contrôles sont régulièrement faits sur la SAS, le dernier datant du 23/04/2019 (<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>).

IV. COMPARAISON DES DEUX SCENARIOS DE PRODUCTION EN TERMES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les différences entre les deux scénarios de production ont été exposées dans le dossier de demande d'autorisation : différence entre la consommation en eau, entre la production d'effluent, azote et phosphore. Le trafic est également quasi identique entre les deux scénarios.

L'impact sur l'environnement n'évolue donc pas entre les deux scénarios.

V. BRUIT ET AUGMENTATION DES EFFECTIFS

L'expérience de l'éleveur ne montre aucune augmentation du bruit en lien avec le changement de production.

Il est rappelé que les premiers tiers sont à 190 m du premier bâtiment et que les animaux sont tenus à l'intérieur des bâtiments.

L'éleveur n'a jamais eu aucune plainte de la part du voisinage.

VI. RISQUES ET DISPOSITIFS DE SECOURS EN CAS DE COUPURE D'ELECTRICITE

L'élevage possède un groupe électrogène permettant de pallier à des coupures électriques.

Depuis 1990 et sur l'ensemble des sites gérés par l'EARL LMA PASQUIER, aucun incident ou accident n'a été recensé. De plus, M. Pasquier n'a jamais eu de retour négatif du voisinage.

A Cirières, le 4 octobre 2019

M. Pasquier, pour l'EARL LMA PASQUIER